

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018****RÉUNION PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15H25'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 22 février ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- Monsieur RASSAA va arriver.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Il faut excuser M. LEMMENS.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Il n'y a pas d'excusé.

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Mme MATHELOT-COLLETTE est excusée

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018****I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs, l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi qu'une invitation du bureau du corps consulaire provincial à sa soirée de gala 2018 en l'honneur de la République tchèque.

Par ailleurs, pour ceux qui n'ont pas encore retiré leurs rapports d'activités 2017, je vous rappelle que ceux-ci sont à votre disposition au Bureau du Service du Conseil provincial, jusqu'à demain 17 heures 30.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur sept dossiers et je vous demanderai évidemment d'être attentifs et d'être présents.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2018.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé

(Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2018).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**V.- Éloge funèbre de Monsieur Alfred LEONARD, ancien Conseiller provincial**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Alfred LÉONARD, ancien Conseiller provincial.

Né à Liège en décembre 1940, Alfred LÉONARD est décédé le 26 janvier dernier, à l'âge de 77 ans.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018

Professeur au Petit Séminaire de Saint-Roch à Ferrières, il est élu pour la première fois Conseiller communal de Ferrières, sur la liste du Parti Social Chrétien, en octobre 1976, et devient d'emblée le Bourgmestre de la nouvelle entité fusionnée.

Quelques mois plus tard, en avril 1977, il est élu au sein de notre Assemblée où il siègera jusqu'en octobre 1985, année à laquelle il quitte le Conseil provincial pour la Chambre des Représentants.

Durant six ans, de 1985 à 1991, Monsieur LÉONARD représente l'arrondissement de Huy-Waremme à la Chambre, au Conseil de la Communauté française et au Parlement wallon.

Il est d'ailleurs désigné, en mai 1988, comme vice-président du bureau du Conseil régional wallon, poste qu'il occupera jusqu'en novembre 1991.

En novembre 1992, il renonce au mandat de Bourgmestre pour assumer, durant deux ans, une mission en Roumanie où il a initié un projet lors de l'opération Villages Roumains.

De retour au pays, il retrouve un mandat de Conseiller communal jusqu'en 2000, année à laquelle il se présente sur la liste du Parti Socialiste comme candidat d'ouverture à la Province et siège comme Conseiller provincial indépendant jusqu'en 2006.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé évidemment un message de sympathie et de condoléances aux membres de sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minutes de silence)

### VI.- Questions d'actualité

**Document 17-18/A11 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux Commémorations du Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.**

**Document 17-18/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la fermeture du Centre d'information « Europe Direct » organisé par la Province de Liège.**

**Document 17-18/A13 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la Commission provinciale Séniors.**

**Document 17-18/A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux centrales d'achats de la province au profit des Communes – Sujet complémentaire : le scannage des actes d'état-civil.**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (documents 17-18/A11, 17-18/A12, 17-18/A13, 17-18/A14).

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte quatre points. Pour la première question, reprise sous le document référencé 17-18/A11, je donne la parole à Monsieur Luc LEJEUNE.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale.

Je compte effectivement poser une question relative aux Commémorations du Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 puisque ce centenaire se rapproche à grands pas et déjà des initiatives se prennent dans certaines Communes pour le commémorer comme il se doit.

La Province de Liège avait coordonné de manière efficace les célébrations du centenaire du début de la Grande Guerre. Cette coordination était logique, d'autant que par la localisation des forts liégeois, nos soldats et nos populations ont joué un rôle majeur dans le déroulement du début de ces événements tragiques.

D'où ma question : la Province a-t-elle l'intention de jouer à nouveau ce rôle de coordination et les Communes qui soutiennent des événements auront-elles droit à un soutien financier de la Province ? La Province compte-t-elle elle-même être à l'initiative de certains événements provinciaux ?

Le Collège provincial peut-il me répondre sur cette question ? Par avance je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues.

Monsieur le Conseiller Lejeune, comme vous le rappelez, la Province de Liège a activement participé à la conception et à la réalisation des commémorations, tant internationales que nationales et locales, des différents événements liés au début de la Première Guerre Mondiale qui s'étaient déroulés sur son territoire.

Comme vous le précisiez aussi dans votre intervention, la Province de Liège a démontré son efficacité dans ces organisations, d'ailleurs reconnue par les divers partenaires protocolaires et diplomatiques associés à ces cérémonies de souvenir.

Les efforts pour susciter un devoir de mémoire, notamment auprès des publics jeunes, doivent certes s'accomplir dans la durée mais ont aussi besoin de références temporelles et géographiques. Compte-tenu que les événements militaires des derniers mois de ce conflit se déroulèrent en Flandre, pour ce qui est du champ spécifiquement belge, la Province de Liège devait-elle s'impliquer à nouveau dans l'évocation de la fin de cette guerre dont les conséquences sociales, économiques et politiques forgeront le XXe siècle pour toute la planète? Il est évident que poser la question, c'est y répondre.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018

Vous conviendrez avec moi, Monsieur le Conseiller, qu'il aurait été quelque peu illogique, et pour tout dire incongru quand on connaît les valeurs humanistes portées et défendues par la Province de Liège, de célébrer le point de départ d'un cataclysme mondial qui aura engendré peurs, dévastations, atrocités et inhumanités sans mettre en lumière la paix recouvrée en 1918 et les perspectives de renouveau socio-économique de l'immédiate après-guerre que la Province de Liège s'est par ailleurs attachée à rappeler notamment dans son exposition itinérante « PHENIX 21 ».

La Province a ainsi souhaité commémorer la paix recouvrée au travers de deux événements qu'elle organise ou co-organise, à savoir : le premier, la mise sur pied, avec le soutien de la Défense et après le succès connu en 2014 lors de l'expérience similaire menée avec 4 musiques, donc, d'un Festival International de Musiques Militaires qui se déroulera dans le cadre des Fêtes de Wallonie, le dimanche 16 septembre prochain.

Celui-ci prendra place dans la cour du Palais Provincial et regroupera cette fois six musiques : les Sapeurs-pompiers de Paris, les Bersaglieri italiens, la musique de l'Armée de l'Air allemande, la musique de la Garde Républicaine de Serbie, le Police Band de Maastricht ainsi que la musique de la Force aérienne belge.

Nous aurons alors un deuxième événement qui est la journée du souvenir le vendredi 9 novembre 2018, il sera co-organisé avec la Ville de Liège et la Défense nationale. Cette date a été retenue, non pas pour ne pas se mettre en concurrence avec les commémorations fédérales de Bruxelles qui elles auront lieu deux jours après, le 11 novembre. Cette manifestation célébrera, jour pour jour, le centenaire de l'abdication du Kaiser Wilhem II à Spa. Elle se déroulera comme suit : le traditionnel pèlerinage au cimetière de Robermont en matinée ; un déjeuner à l'Hôtel de Ville à l'intention des invités protocolaires et un autre à l'intention des enfants participants ici, au Palais provincial, en suite une cérémonie militaire au Mémorial interalliés de Cointe l'après-midi. À noter que cette journée sera précédée la veille par une prestation musicale, l'Orchestre philharmonique de Liège a pensé la tenir mais c'est l'Orchestre National de Belgique qui a proposé son service et on comprendra que l'orchestre national se produira Liège mais également à Bruxelles, je pense et en Flandre.

Pour être complet, j'ajouterai que le Musée de la Vie wallonne et le Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon organiseront un colloque sur le thème « Sortie de guerre », ce colloque est prévu en septembre prochain. Le programme est en cours d'élaboration et nous aurons encore l'occasion d'en parler probablement dans une prochaine Commission.

Pour ce qui est du soutien aux communes, comme en 2014, aucun appel officiel à projets n'a été lancé. Toutefois, suite aux dossiers de sollicitation reçus, le Collège provincial a déjà décidé de soutenir six projets communaux ou locaux, ceux de Liège, Spa, Welkenraedt, Herstal, Fléron et de Braives tandis que d'autres sont encore à l'étude, je pense notamment à Bassenge, Lantin, Flémalle, Liège, Malmédy.

Quelques précisions sur deux commémorations qui sortent de l'ordinaire : le Musée de la Ville de Spa organise, avec le soutien de la Province, au Pouhon d'avril à décembre, une grande exposition sur la fin de la première guerre mondiale. Les principaux thèmes abordés seront bien sûr la présence du Kaiser Wilhem II et de son état-major dans la ville d'eau.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

Les commissions interalliées qui ont été organisées à Spa pour préparer le traité de Versailles et la conférence de la Paix qui s'est déroulée au Château de la Fraineuse en 1920.

L'autre Commune, ce n'est pas pour faire plaisir à notre Président mais Welkenraedt organise également un programme de manifestation riche en collaboration avec la Province à l'occasion du 100ème anniversaire de l'Armistice.

J'espère avoir répondu à votre question Monsieur le Conseiller, et donc nous aurons l'occasion d'en reparler en commission sur l'une ou l'autre initiative complémentaire.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Pour la question suivante, reprise sous le document référencé 17-18/A12, je donne la parole à Monsieur Jean-François CLOSE-LECOCQ qui sera suivi par Mme DE PALMENAER.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs Députés Provinciaux, chers Collègues.

Nous avons été informé que le point d'information sur l'Europe appelé « Europ Direct » situé Boulevard de la Sauvenière allait bientôt fermer ses portes.

Or, comme vous le mentionniez dans la Déclaration de Politique générale de votre majorité, cette activité s'inscrivait dans le cadre de la politique des Relations Extérieures et qu'elle devait donc assurer un contact avec les citoyens et plus particulièrement les jeunes via des modules de formation sur l'Europe proposés aux écoles.

Il reste bien sûr un point d'information à Eupen en Communauté Germanophone mais celui-ci s'adressera plutôt aux jeunes parlant l'allemand et pour ce qui est des jeunes francophones de notre province, il faudra qu'ils s'adressent sans doute à Namur ou à Bruxelles.

Cette fermeture pose question à un moment où il semble indispensable d'informer les citoyens et plus spécifiquement les jeunes sur le fonctionnement, les valeurs et les perspectives de cette Union Européenne qui semble éclater ou se replier sur des attitudes bien loin de la devise européenne : « Unie dans la Diversité. »

Mes questions sont les suivantes : pourquoi le centre de Liège doit-il fermer ? Cette fermeture est-elle inéducable ? Quelles sont les conséquences sociales et financières de cette fermeture au niveau principalement du personnel mis à disposition par la Province ? Comment comptez-vous assurer les missions d'informations auxquelles vous vous êtes engagés dans la déclaration de Politique générale sachant que outre la présence d'un point d'information important au centre de Liège, Europ Direct participait régulièrement via un stand à des manifestations type les Francofolies, des salons etc ...et que ces activités remportaient un certain succès ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la troisième question, référencée 17-18/A13, je donne à nouveau la parole à Madame Nicole DE PALMENAER.

Mme DE PALMENAER, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Gouverneur.

La participation citoyenne est une des bases de la démocratie, permettant un échange transparent entre les citoyens et les responsables politiques et une rencontre les yeux dans les yeux. Cette participation a le mérite d'être reconnue et je suis certaine que chacun dans cette assemblée le fait.

Mais la participation citoyenne a aussi besoin de soutien, d'encadrement, surtout logistique et administratif, et parfois aussi d'encouragement.

Comme on peut le relire dans sa Déclaration de politique générale, la Province a décidé de valoriser le rôle des aînés dans la société et de renforcer la participation citoyenne des seniors.

A travers la Commission Provinciale Seniors, lieu de concertation et de coordination des initiatives communales et du secteur associatif, la Province entend soutenir la participation active des aînés à la vie économique, sociale, politique et familiale en société en coordonnant notamment les Conseils Communaux Consultatifs des Aînés et en formant les membres de ces Conseils consultatifs.

Pour ce faire, il semble judicieux de concevoir cette Commission Provinciale Seniors comme un véritable lieu d'échange et de partage d'opinions, adapté aux réalités de vie des seniors.

Plusieurs volontaires qui participent à la Commission Provinciale Séniors émettent de nombreuses réflexions quant à son optimisation, un courrier vous avait été transmis par rapport à ces réflexions.

Madame la Députée quelle est votre estimation par rapport aux demandes et réflexions émises par les membres de la Commission ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente à la tribune pour la réponse du Collège à ces deux questions.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

Monsieur le Conseiller par rapport à votre question sur la fermeture d'Europe Direct, comme vous mais j'imagine que vous l'imaginez bien, nous déplorons la décision de la Représentation permanente de la Commission européenne de réduire de 11 à 7 le nombre de Centres d'Information Europ Direct en Belgique, soit 3 pour la Région wallonne et comme vous l'avez rappelé, il s'agira de Namur, Mons et Eupen. Et comme vous, nous estimons, aujourd'hui plus qu'hier, indispensable de transmettre cette information sur l'Union européenne et notamment auprès des plus jeunes.

Pour rappel, la Province de Liège avait accepté, en mars 2010, le rôle et la mission de Centre d'information de l'Union européenne sur le territoire provincial. Ce Centre était géré par le Bureau des Relations extérieures de la Province de Liège (BREL). Une convention a ainsi été passée entre notre institution et la Commission européenne et a été renouvelée au travers de la signature d'une deuxième convention-cadre pour la période 2013 à 2017.

Très logiquement, un appel à candidature pour le renouvellement de cette convention pour la période 2018-2020 a été lancé fin juin 2017 avec soumission des dossiers pour fin août 2017. Le BREL a donc – consciencieusement et je me plais à le souligner – monté un dossier respectant toutes les consignes énoncées. L'appel informait les soumissionnaires que le nombre des Centres d'Information Europe Direct (CIED) serait revu à la baisse, de 11 donc à 7.

Les dossiers de candidatures ont été évalués par la Représentation de la Commission européenne en Belgique ainsi que par une firme d'audit externe. Suite à cette évaluation, la candidature de la Province de Liège n'a donc pas été retenue parmi les 7 lauréats.

Sur les 4 critères retenus pour la sélection, le CIED de Liège a obtenu pour les critères 2 à 4 une note supérieure aux 60 % requis. Ces critères portaient sur l'efficacité du CIED, l'élaboration du plan de communication annuel et l'efficacité des méthodes utilisées pour exécuter le plan de communication annuel.

C'est donc sur le premier critère qui était « Pertinence de la stratégie de sensibilisation triennale » que le CIED de Liège n'aurait pas rencontré les objectifs souhaités. En particulier, il est invoqué le fait que « les activités proposées ne correspondent pas entièrement aux besoins d'information identifiés par le demandeur », notamment la migration et l'emploi. Il est toutefois mis en évidence que « La candidature démontre toutefois une bonne connaissance des acteurs locaux/régionaux ainsi qu'un engagement à les impliquer dans certaines des activités proposées. »

Fin décembre 2017 Monsieur Jimmy JAMAR, Chef de la Représentation de la Commission européenne en Belgique m'a envoyé ainsi qu'à Madame la Directrice générale provinciale, un courrier les informant de la non reconduction de la convention portant sur la Coordination, par le BREL, du Centre d'Information Europe Direct et donc l'arrêt des activités de celui-ci en date du 31 décembre dernier.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018

Ces éléments concernent donc le pourquoi de la décision. Quant à la question de savoir si cela est inéluctable, concrètement la réponse est oui pour la prochaine convention, même si nous avons la possibilité d'introduire une plainte auprès du Médiateur européen dans les deux ans à venir. Les probabilités que la décision soit révisée restent toutefois minces selon toute la procédure qui a été mise en place. Et puis c'est comme dans un couple, il est difficile de demeurer aux côtés de quelqu'un qui ne veut plus de nous...

Bien entendu, nous envisagerons le moment venu de représenter un dossier pour la convention qui suivra celle-ci.

Vous m'interrogez sur les conséquences sociales et financières de cette fermeture. Concrètement, la perte de ce label « Europe Direct » entraîne une perte financière de 25.000 euros annuels qui nous venaient de la Représentation de la Commission européenne en Belgique. Un financement complémentaire de 7.250 euros du SPF Affaires Etrangères nous était également octroyé, il sera également perdu.

Le budget global « Europe Direct » pour l'année 2017 était de 37.630 euros. En termes de ressources humaines, 1,5 ETP (agents provinciaux) était dévolu aux actions du CIED.

Le BREL ne recevrait plus non plus a priori de matériel pédagogiques ni de brochures d'information de la Représentation de la Commission européenne en Belgique.

En lien avec la question qui suit, il n'y aura pas de conséquences sociales immédiates suite à cette décision, même si la situation devra être réévaluée dans les prochains mois.

En effet, vous me demandez comment nous comptons assurer les missions d'informations auxquelles nous nous sommes engagés dans la déclaration de Politique générale, et particulièrement au vu du succès et je vous remercie de le souligner, remporté par les actions proposées.

Sur base d'un rapport au Collège qui est en préparation, le BREL propose de maintenir une grande partie des activités prévues dans le plan d'action 2018 soumis lors de l'appel à candidature de juin 2017 donc.

Ces activités sont pertinentes et s'intègrent bien dans les missions générales du BREL, à savoir : promouvoir la visibilité et la notoriété de la province et de ses composantes à l'étranger grâce aux nombreux échanges multidisciplinaires qu'elle développe avec d'autres provinces européennes ; soutenir, favoriser et optimiser les échanges et manifestations internationaux entrepris par les communes et autres opérateurs de terrain ; permettre aux opérateurs liégeois notamment les communes et entreprises situées sur leurs territoires de valoriser leur savoir-faire à l'étranger et d'y établir des contacts privilégiés au travers des relations officielles nouées par la Province avec ses partenaires étrangers et enfin, cela me semble le plus important, expliquer l'Europe au citoyen.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

En conclusion, la communication autour de l'Union européenne reste cruciale, dans un climat eurosceptique qui tend à se généraliser. L'héritage des Pères Fondateurs de l'Europe et surtout ce qui les a motivés à emprunter ce chemin après tant de conflits sur le sol européens dont deux guerres mondiales et dans un contexte de défiance vis-à-vis de l'Étranger en général, il me paraît primordial de continuer à promouvoir tout ce qui peut rapprocher les peuples entre eux et la compréhension les uns des autres, notamment, mais pas seulement, au travers l'Institution européenne.

C'est pourquoi une rencontre sera organisée prochainement entre les autorités provinciales et Monsieur Jimmy JAMAR, Chef de la Représentation belge auprès de la Commission européenne, pour discuter de la fin de cette mission Europe Direct en Province de liège et sur d'éventuelles futures collaborations avec le BREL directement. En fonction de ce qui sera établi et possible, nous envisagerons de poursuivre des actions éducatives et ludiques à propos de l'Union européenne et selon un nouveau mode de fonctionnement.

Madame DE PALMENAER, Madame la Conseillère provinciale, je remercie notre collègue pour sa question relative à la commission provinciale Seniors.

Depuis juin 2015, le dossier Commission Senior a été transféré du Social vers la Santé et fait désormais partie des attributions du Service Itinérant de Promotion de la Santé.

Comme vous le précisez à bon escient et je reprends vos termes « la Province a décidé de valoriser le rôle des aînés » mais, je tiens à le préciser, elle le valorise depuis plusieurs législatures et veille à renforcer la participation citoyenne des seniors dans la société.

La Commission provinciale Seniors contribue de manière proactive à cette valorisation et l'invitation permanente des Conseils Communaux Consultatifs des Aînés à ses réunions et travaux en est, je pense, un exemple permanent depuis 2010. C'est en effet depuis cette date que j'ai souhaité redynamiser les actions de cette commission en y associant les CCCA et leur savoir-faire au niveau d'expériences communales spécifiques pour les mettre en commun.

Pour rappel et concrètement, la commission provincial Seniors invite des représentants du monde médical, associatif, judiciaire et universitaire en vue de présenter et de réfléchir aux actions et initiatives à développer en faveur des aînés en matière d'information et de prévention. Les participants à la Commission Seniors sont principalement des représentants des Conseils consultatifs mis en place dans différentes communes et des représentants de mouvements œuvrant en faveur des aînés.

Priorité est donnée à une société où le rôle des aînés est valorisé en privilégiant des actions en faveur du vieillissement réussi.

La commission provinciale Senior se réunit 4 fois par an. Les derniers thèmes y abordés ces deux dernières années, à titre d'exemples : le maintien ou le retour à domicile ; vieillir en bonne santé physique et mentale dans nos sociétés actuelles et présentation de l'Unité de Psychologie de Sénescence de l'ULg ; les maltraitances existent aussi chez les aînés ; Pens(i)ons avenir : Quel avenir pour nos pensions ou encore un projet d'habitat groupé et l'assurance autonomie ; nouvelle campagne piétons de l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018

Un même canevas est proposé pour le déroulement de chacune de ces réunions : la durée est fixée pour une période de deux heures – de 12h à 14h – sur le temps de midi: en général, il y a 1h de présentation sur une thématique suivie de 30 à 45 minutes pour la séance de questions réponses et le débat.

Mais, faut-il vraiment le préciser, ce n'est pas parce que la fin est prévue à 14h que les personnes présentes sont obligatoirement dirigée vers la sortie. La réponse est évidemment non ! Les orateurs prennent la peine de répondre à toutes les questions. Le débat est seulement clos une fois que tout a été dit et cette commission se prolonge très souvent autour d'un morceau de tarte.

Vous faites allusion dans votre question à un courrier qui m'a été adressé fin 2017 par ENEO, un mouvement social des aînés 50 ans et plus et qui formule une série de proposition quant à la composition et au mode de fonctionnement de la Commission. Ce n'est pas la première fois, notamment au sein de cette assemblée et nous y avons toujours répondu que nous recevons un courrier de cette structure. En l'occurrence, mon intention est d'en informer la Commission et de recueillir l'avis de ses membres de la Commission avant de répondre à ENEO. Pour des raisons de délais, il n'a pas été possible de le porter à l'OJ de la dernière réunion mais il le sera prochainement. Le courrier auquel vous faites allusion et qui émane d'ENEO a retenu toute mon attention et nous inspire les réactions suivantes.

Je précise toutefois que des membres d'ENEO assistent très régulièrement aux réunions de la Commission et participent très activement au même titre que la plupart des membres issus des CCCA ou du réseau associatif ou professionnel dont les missions ou activités sont orientées en direction des aînés à l'optimalisation de son fonctionnement.

S'il n'a pas été encore possible de débattre des propositions d'ENEO, lors de la dernière commission 2017, le Service I Prom'S a proposé, comme prévu de longue et comme il le fait désormais pour l'ensemble de ses activités, un questionnaire de satisfaction aux personnes présentes à cette commission.

Le questionnaire a été adressé aux membres de la Commission présents lors de la réunion et portait sur les modalités d'organisation de nos réunions tant sur le fond que sur la forme. Trois réponses étaient possibles au questionnaire : Très satisfait – Satisfait - Peu satisfait.

A une exception près, sur l'ensemble des questions posées, le taux de satisfaits ou très satisfaits est 90 % de moyenne. L'exception portait sur le choix des thématiques qui enregistrait un taux de satisfaction de 60 % quand même. Mais toujours au cours de cette réunion, une liste des thématiques à aborder en 2018 a été débattue et une sélection a été opérée.

Voici les sujets retenus : par rapport aux notaires, les droits de succession, donation et viager, l'assurance autonomie, le testament de vie, don d'organes et euthanasie, autre sujet par de réflexion sur l'aide sociale apportée, idées reçues, le parcours migratoire, autre idée les types de logements des aînés ou encore des échanges de bonnes pratiques entre les CCCA, ça se fait déjà dans le cadre de la Commission.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

Au vu de ces différents éléments, je peux vous réaffirmer que la Commission Provinciale Seniors se veut un véritable lieu d'échange et de partage d'opinions, adapté aux réalités de vie des séniors.

Cela dit tout cela perfectible: l'organisation et le fonctionnement de cette commission pourraient encore être améliorés, notamment et pourquoi pas, on le verra à la lumière des discussions qui auront cours lors de la prochaine commission lorsque l'on discutera du contenu du courrier que nous avons reçu mais on pourrait bien sûr s'inspirer des propositions qui sont faites et évoluer par rapport à ce fonctionnement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente. Pour la quatrième et dernière question référencée 17-18/A14, je donne la parole à Monsieur Luc LEJEUNE.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).-Voilà je voulais revenir sur les centrales d'achats de la Province de Liège et un sujet complémentaire, le scannage des actes d'état civil.

J'avais eu l'occasion d'intervenir lors du Conseil de décembre 2017, Monsieur le Député provincial MEUREAU a répondu de manière assez complète. Je reste persuadé que cette action provinciale de marchés publics ouverts aux Communes est très opportune car le travail ne s'effectue qu'une seule fois, la législation sur les marchés publics se complexifie sans cesse et la Province est mieux armée en personnel que la plupart des Communes individuellement. Enfin, la Province, par l'association des demandes, peut obtenir de meilleurs prix.

En l'occurrence ici, un nouveau sujet commun vient de surgir c'est la numérisation des actes de l'état-civil et leur intégration dans une base de données. C'est une exigence de l'autorité supérieure fédérale et les Communes doivent s'équiper.

Je vous joins un cahier des charges monté par la Province de Luxembourg sur ce sujet et j'engage la Province de Liège à agir au plus vite pour éviter que les Communes ne partent en ordre dispersé dans cette nouvelle obligation. La Province du Luxembourg aurait-elle une ardeur d'avance d'où ma question, le Collège provincial peut-il s'engager dans cette voie et rapidement?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, je vous invite à donner la réponse du Collège provincial à cette question.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, mes chers Collègues.

Monsieur Lejeune, votre question relative à la possibilité d'intégrer à notre Centrale d'achats provinciale le scannage des actes d'état-civil a bien évidemment retenu toute notre attention.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018

La réponse va être assez technique, donc je ne prendrai pas beaucoup de liberté par rapport au texte qui m'a été soumis mais auquel j'adhère à 100% évidemment, ce ne sera pas donc avec une ardeur de retard mais au nom d'une cité d'une province ardente que je vous répons.

Une entité qui recourt à une centrale de marchés peut accéder, comme tout le monde le sait, à un éventail de produits adaptés à ses besoins en profitant à la fois de certaines facilités et de conditions plus avantageuses.

Pour des marchés publics plus techniques, comme le sont souvent les marchés publics informatiques, les plus petites entités peuvent en outre bénéficier d'une expertise technique dont elles ne disposent bien souvent pas et vous l'avez confirmé. C'est l'un des réels apports de ce type de marchés.

Si la Province de Liège dispose de l'expertise lui permettant de mener de tels marchés, il n'en reste pas moins que ce sont des marchés complexes et délicats à mener, et très consommateurs en termes de ressources humaines.

En fonction donc de ces ressources disponibles disposant des compétences pour rédiger un cahier des charges informatique, mais aussi du nombre de marchés publics informatiques à mener, il n'est malheureusement pas toujours possible de répondre à toutes les demandes de nos adhérents.

Nous ne pouvons en effet, malheureusement, tout organiser, et c'est pourquoi nous intégrons prioritairement à cette centrale les marchés informatiques répondant également à nos propres besoins.

Le contexte dans lequel s'inscrit le cahier de charges de la Province du Luxembourg est important pour voir dans quelles mesures la Province de Liège pourrait apporter une réponse aux besoins des communes au travers de l'un de ses projets en cours.

La numérisation des actes d'état civil s'inscrit dans le projet fédéral « Modernisation et informatisation de l'état civil » qui vise à remplacer le système actuellement en place pour l'élaboration des actes d'état civil par un système plus convivial pour les citoyens et les pouvoirs publics.

Un volet de ce projet concerne le chargement de certains actes en version papier dans la base de données, pour autant que des copies conformes ou des extraits de ces actes doivent encore être délivrés ou que des modifications doivent encore être apportées de telle sorte que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les actes papiers ainsi migrés puissent bénéficier du même traitement électronique que les nouveaux actes qui seront établis directement dans la base de données.

Cette migration étant une matière relativement technique et complexe, une note explicative des différents scénarii de migrations possibles a été établie par l'Agence de Simplification Administrative, le texte que je vous lis n'en est pas l'exemple premier, et diffusée dans les communes. Ces communes sont autonomes et libres effectivement de choisir le/les partenaire(s) avec le(s)quel(s) elles collaborent afin de les aider pour la migration.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

La Province de Luxembourg a pour sa part lancé, au profit des communes, une centrale de marché relative à la numérisation, au découpage et à l'indexation des actes d'état civil et leur intégration dans une base de données. Ce marché s'inscrit dans le cadre du projet décrit ci-avant.

La Province de Liège œuvre aussi en matière de gestion documentaire à destination des communes, mais notre projet en cours n'a pas le même périmètre.

En effet, depuis 2015, la Province de Liège, dans le but de se doter d'une solution de gestion des archives physiques et électroniques, travaille avec la Ville de Liège pour dans un premier temps, la mise en œuvre mutualisée d'une solution de gestion des archives et dans un second temps, moyennant confirmation de la faisabilité, la mise à disposition, probablement sous forme de service, de la solution de gestion des archives aux villes et communes de son territoire qui seraient demanderesse d'une telle solution.

Au stade actuel des choses, la Province de Liège et la Ville de Liège ont finalisé une analyse métier qui pourrait ultérieurement être profitable à l'ensemble des villes et communes de la Province de Liège. Les étapes suivantes concernent l'architecture globale, l'analyse technique de l'infrastructure à mettre en place, l'estimation budgétaire puis la réflexion sur le marché public à organiser pour couvrir les besoins et solutions identifiés, pour un projet qui a donc un périmètre plus large que celui proposé par la Province de Luxembourg, ainsi qu'une finalité différente puisqu'il s'agit ici de proposer, à terme, aux communes, une solution globale de gestion de leurs archives.

On a donc du côté de la Province du Luxembourg, un cahier des charges visant à scanner certains actes, documents, physiques et à en extraire des métadonnées, pour répondre aux besoins définis par le fédéral dans le cadre du projet; et du côté de la Province de Liège, un projet de gestion des archives tenant compte des documents physiques et électroniques : mails, documents bureautiques, dossiers numérisés, bases de données,... avec pour objectif une solution globale de gestion des archives.

Nos équipes informatiques se sont évidemment interrogées sur le rôle que la Province pourrait jouer pour répondre aux besoins des communes dans le cadre du projet. Cette réflexion mène à trois constats : tout d'abord, le besoin à couvrir n'est pas celui de services provinciaux, puisque nous ne gérons pas d'actes de l'état civil.

Deux. Nous n'avons pas non plus le besoin de faire appel à l'externalisation pour la dématérialisation de documents, puisque nous disposons de notre propre cellule de numérisation, dimensionnée pour répondre aux projets provinciaux en cours.

Pouvons-nous établir un pont entre notre projet de gestion des archives en cours d'analyse et le projet en question? Non, puisque comme cela a été expliqué ci-avant, les périmètres des projets sont distincts.

Nos adhérents n'auraient donc pas vraiment bénéficié de l'investissement des équipes informatiques provinciales dans leurs propres projets, de l'intérêt et de l'expertise qu'elles développent et acquièrent pour ceux-ci.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018

En outre, contrairement à d'autres projets, les communes ont reçu du Fédéral quantité de documentation, je l'ai dit tout à l'heure, elles disposent donc d'une analyse préalable leur permettant d'établir elles-mêmes leurs propres cahiers des charges.

Selon cette logique, les services ont donc préféré de ne pas prendre en charge la rédaction de ce cahier des charges, décision qui s'inscrit dans une saine gestion des ressources humaines provinciales et de leur affectation sur les différents projets informatiques en cours, au bénéfice de l'ensemble de nos services provinciaux, mais également de nos partenaires et de nos citoyens.

Je terminerai mon intervention en précisant que le Collège provincial souhaite organiser une présentation globale de la centrale d'achats de la Province de Liège, et donc de toutes ses potentialités, à destination des bénéficiaires, au rang desquels figurent bien évidemment les communes mais aussi toutes les entités qui leur sont liées.

Les modalités sont en cours de définition, mais l'idée serait que cette information soit organisée au printemps et permette une présentation globale de la centrale d'achats de la Province de Liège afin d'exposer toutes les possibilités et de dégager précisément les intérêts, les besoins de nos communes mais aussi des CPAS, Zones de Secours et toutes les entités bénéficiaires potentielles. Un courrier en ce sens leur a été adressé très récemment afin de rencontrer au mieux leurs besoins et leurs attentes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

### **VII. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

#### **Document 17-18/192 : Modification de la représentation provinciale au sein de la SCIRL « PUBLIFIN ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 17-18/192).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/193 : Subsidés supracommunaux – Sélection de deux dossiers complémentaires à la dernière série de projets présentée en décembre 2017 au Conseil provincial dans le cadre du Plan triennal 2016-2018.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 17-18/193).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 17-18/194 : Fondation Euregio Meuse-Rhin – Réforme structurelle en Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 17-18/194).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Bonjour à tous.

Votre première Commission s'est penchée ce mardi 20 février sur le document 194 portant sur la réforme de la Fondation Euregio Meuse-Rhin en Groupement Européen de Coopération Territoriale, le GECT.

Pour rappel, l'Euregio Meuse-Rhin, fondée en 1976 sous la forme d'une communauté de travail. Il est considérée comme l'un des plus anciens groupements de coopération transfrontalière. Cette communauté de travail a revêtu en 1994 la forme juridique d'une Fondation. Cette dernière fonctionne depuis 40 ans en tant qu'organe de coopération et a pour but de stimuler la coopération transfrontalière ainsi que de supprimer les barrières au sein du territoire eurégional. Elle s'implique activement en faveur des intérêts des citoyens, des entreprises, des organisations, des Communes et des Villes de cette région transfrontalière.

Afin de poursuivre ses objectifs et de simplifier la collaboration entre les partenaires, la Fondation Eurégio Meuse-Rhin a décidé d'entamer une réforme structurelle en se muant en un Groupement Européen de Coopération Transfrontalière, GECT. L'enjeu de la gouvernance d'un territoire transfrontalier est au cœur de la valeur ajoutée d'une telle structure.

La création d'un GECT est notamment motivée par la volonté de mettre en place une structure commune permettant aux membres de parler d'une même voix, d'agir en commun et permettra de fonctionner avec un véhicule juridique plus souple et plus adapté qu'une fondation.

Le GECT permettra également d'assurer une représentation paritaire et démocratique des membres via les organes du Groupement, de créer une structure qui soit l'interlocuteur unique vis-à-vis des niveaux nationaux et européen, tout comme de bénéficier d'une permanence de fonctionnement et du processus décisionnel en ce qui concerne les projets de coopération.

La participation de la Province de Liège à la création d'un GECT pouvant s'interpréter, au niveau juridique, comme la création d'une association, il est proposé de faire application des dispositions du Code de la Démocratie Locale.

Plusieurs questions ont été soulevées au sein de notre Commission. Un membre se demande en quoi cette nouvelle structure juridique renforce la coopération transfrontalière ? Le Député provincial – Président insiste sur la simplification apportée par le GECT, structure d'ailleurs encouragée par l'Europe et sur l'atout qu'il constitue en termes d'élargissement de la dynamique de coopération entre les partenaires par des projets concrets, des conventions de partenariat et différents programmes. Il permet en outre une association entre partenaires de différents niveaux de pouvoirs : Communes, Régions, Provinces, Etats membres, ...

Un membre se demande aussi pourquoi il n'y a aucun système de pondération pour déterminer le nombre des représentants de chaque partenaire, pourquoi pas en fonction du nombre d'habitants de la région ? Sachez qu'il y a 7 représentants pour la Province de Liège mais 7 aussi pour la Communauté germanophone, par exemple.

Monsieur le Député provincial – Président répond que le Comité directeur a décidé de donner le même poids à chaque région, quel que soit le nombre d'habitants.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

Un membre demande enfin qui va nommer les représentants de la Province ? Il lui est répondu que chaque région désigne ses représentants. Ces désignations feront l'objet de discussions et négociations.

Un membre demande pour terminer aussi ce qu'il en est du financement ? La cotisation pour chaque région reste identique. Rien ne change à ce niveau et nous avons un article budgétaire prévu à cet effet. Ce n'est que le type de structure qui change.

Pour toutes ces raisons, notre Collège provincial invite notre Assemblée à marquer son accord sur l'objectif visé par cette résolution et à adopter celle-ci.

Elle a été adoptée par votre Commission par 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/195 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Vidéogr@phie(s) ».**

**Document 17-18/196 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Okus ».**

**Document 17-18/197 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « BD Fly ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 17-18/195, 17-18/196, 17-18/197) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Jean-François CLOSE-LECOQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

C'est bien rapport au documents relatifs aux subventions en matière de Culture qui ont été rassemblés par le 1<sup>ère</sup> commission qui s'est tenue ce mardi 20 février au Palais provincial.

Tout d'abord, au document 17-18/195 relatif à l'octroi d'une subvention de 4000 € par l'ASBL Vidéographie pour une manifestation qui aura lieu du 15 au 17 mars.

Un Commissaire demande pourquoi la dernière justification fournie par l'ASBL date de 2015. Il lui est répondu que cette ASBL n'a plus introduit de demande depuis.

Le 2<sup>ème</sup> document c'est le 196, concernant la demande de soutien de l'ASBL OKUS pour un spectacle « secrets steps » qui devait être diffusé cette fois.

Le Commissaire a demandé dans quels centres culturels sera devant être présenté ce spectacle. Normalement le Commissaire devrait avoir eu la réponse puisqu'en séance, on lui a signalé que la réponse ne figurait pas dans les annexes du dossier mais qu'elle lui serait fournie au Conseil ou pour le Conseil en tout cas.

Demande de soutien de l'ASBL BD Fly de 12.000 € dans le cadre du soutien aux jeunes créateurs de BD mis en évidence lors du salon de la BD qui s'est tenu aux Halles des Foires de Liège du 8 au 11 février derniers.

Il y a eu une remarque. Un Commissaire souhaite faire une remarque par rapport à ce dossier, il ne remet pas en cause la pertinence du subside bien sûr. Il s'étonne seulement que vu la récurrence de ce salon, qui se tient toujours à la même période, il s'étonne que la demande arrive après la manifestation. Ce serait peut-être intéressant de l'avoir avant la manifestation à l'avenir.

Il est répondu que l'administration n'est en rien responsable de ce retard mais que ce retard est imputable à l'ASBL qui a trainé pour le dépôt et les justificatifs de 2016 sont arrivés le 26 décembre 2017 de la part de cette ASBL.

Je vous remercie.

Le vote a été obtenu par 8 voix pour et 2 absentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 17-18/198 : Délégation de compétence du Conseil provincial en matière de marchés publics de travaux, de fournitures et de services et ce, au bénéfice de M. Toni BASTIANELLI, Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 17-18/198).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/199 : Mise en non-valeurs de créances fiscales en ce qui concerne les taxes sur les établissements dangereux, les établissements bancaires et les permis de chasse.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 17-18/199).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/200 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 135.000,00 € hors T.V.A.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 17-18/200).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 17-18/201 : Acquisition de l'immeuble sis Quai des Carmes n° 68-69, 4101 Jemeppe sur Meuse, cadastré 9<sup>ème</sup> division, section B n° 409F d'une superficie de 1.133 m<sup>2</sup>.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 17-18/201).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Jean-Marie GILLON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce point a été analysé par la 4<sup>ème</sup> Commission le lundi 19 février et a fait l'objet de deux interventions.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

La première intervention, un Commissaire fait remarquer qu'en fonction de la superficie du terrain, 1133m<sup>2</sup> et le coût d'achat de l'ensemble, le m<sup>2</sup> reviendrait à +- 375 € ce qui lui paraît onéreux. M. le Député répond qu'effectivement cela peut paraître cher par rapport aux autres acquisitions de terrains qui ont été réalisées dans cette zone mais ici on est obligé d'acheter l'immeuble qui se trouve sur le terrain et c'est la seule solution si on veut terminer la phase 4 du projet.

La deuxième intervention, un Commissaire demande s'il y a eu d'autre offre. M. le Député répond qu'à ce jour, il n'y a pas eu d'autre offre.

Le vote est le suivant : 8 voix pour, 3 abstentions et 0 contre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/202 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Travaux d'aménagement d'un Carrefour Santé Social au sein du Quartier militaire Saint-Laurent.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 17-18/202).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie pour examiner, notamment, le dossier 17-18/202 qui porte sur le mode de passation du marché de travaux d'aménagement du Carrefour Santé Social à Saint-Laurent.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018

Deux questions sont évoquées. D'abord, à propos du taux de TVA. L'administration confirme que le taux de TVA qui s'applique ici est bien de 21 %, soit un montant total estimé à 875.444,64 € TVA comprise.

Ensuite, à propos des différents délais et des étapes de l'ensemble des travaux, l'administration présente le programme en 9 étapes. Un, le passage au Conseil de ce 22 février, c'est-à-dire aujourd'hui. Deux, la publication le lendemain. Trois, l'ouverture des offres, avant Pâques. Quatre, l'attribution du marché, le premier Collège après Pâques. Cinq, la commande est lancée sans attendre la tutelle. Six : le début des travaux qui est fixé au 15 mai. Sept : le délai de réalisation est fixé à 100 jours calendrier. Huit : la fin des travaux est fixée à fin août 2018 et enfin neuf : l'ouverture du bâtiment est prévue le 1er septembre 2018.

L'administration confirme vouloir mener ce projet à un rythme soutenu.

Votre Commission se positionne à la faveur de ce dossier par 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 17-18/203 : Octroi de subventions en matière d'environnement – Demande de soutien de l'asbl « Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 17-18/203).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/204 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « DEFI ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 17-18/204).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VIII. - Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2018**

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018****IX.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 26 mars 2018 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16H20'.

**X.- Huis clos**

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.